

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS



Les données à caractère personnel sont collectées conformément à l'article 22 de la loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses .

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)



SEVESO.LU



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Nom ou dénomination sociale : Shell Luxembourgeoise SARL

N° et rue : 7 rue de l'Industrie

Code postal : 8005

Localité : Bertrange

Pays : Luxembourg

Site internet : www.shell.lu

Téléphone : 00 352 31 11 411

E-mail : hakim.bouzid@shell.com

Statut "Seveso III"

Établissement soumis aux dispositions "Seveso III" : ☒ OUI ☐ NON

Rapport de sécurité transmis : ☒ OUI ☐ NON Date de transmission : 14/06/2020

Date de la dernière visite d'inspection : 25/10/2022

Où peut-on trouver des informations plus détaillées concernant l'inspection et le plan d'inspection :
(p.ex. site Internet, e-mail)

site internet: www.shell.lu
Mail: Hakim.bouzid@shell.com

Point de contact pour obtenir des informations plus détaillées sur l'inspection
et le plan d'inspection ou toute autre information pertinente :

(p.ex. e-mail, adresse postale)

Hakim BOUZID
Responsable dépôt pétrolier - Terminal Manager
7 rue de l'Industrie 8005 Bertrange
Luxembourg

hakim.bouzid@shell.com

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Présentation de l'établissement

(sous réserve des informations confidentielles)

Le dépôt Shell de Bertrange est un centre de stockage de carburant pétrolier pour les essences et le diesel. Nous réceptionnons et stockons le carburant venant par train d'Allemagne ou de Belgique puis le redistribuons par camions aux stations Shell du G.D du Luxembourg.

Notre site est classé « SEVESO – Seuil Haut (seuil maximal) ».

Nous appliquons les règles définies par la loi en matière de prévention et de sécurité, ainsi que sur la gestion des risques et des accidents majeurs.

Un rapport de sécurité reprenant tous les scénarios en cas d'incident majeur est établi puis transmis et est visé par l'autorité compétente. Le site de Bertange est audité au moins une fois par an par les autorités

Description de vos activités, de vos produits fabriqués, etc. :

Le dépôt de Bertange est un site de stockage de carburant; Nous stockons l'essence et le diesel uniquement à usage des stations services du Luxembourg

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Information du public

Par quels moyens le public concerné sera-t-il averti, si nécessaire ?

Le public est averti par les autorités dans le cas d'un déclenchement d'un Plan d'Urgence Externe.

Informations sur le comportement approprié à adopter en cas d'accident majeur :

(ou l'indication de l'endroit où ces informations peuvent être consultées électroniquement)

Conduite à tenir:

- Appelez le 112 (numéro de secours européen)
- Suivre les instructions et les recommandations des services de secours
- Contact Shell : + 352 31.11.41.60.40

Des informations sur le comportement à adopter sont disponibles sur le site www.seveso.lu, rubrique «Comment réagir ?».

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Substances dangereuses employées qui pourraient donner lieu à un accident majeur

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses
Diesel Fuel acc EN 590 with min. 6.6 %(V/V) FAME	Seveso : P5c	Liquide et vapeurs inflammables Toxique pour les organismes aquatiques , entraîne des effets à long terme
Shell Eurosuper 95 E10	Seveso : P5a E2	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables Toxique pour les organismes aquatiques , entraîne des effets à long terme
Shell V-Power	Seveso : P5a E2	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables Toxique pour les organismes aquatiques , entraîne des effets à long terme
Nemo 6167	Seveso E2	Toxique pour les organismes aquatiques , entraîne des effets à long terme
Nemo 4011	seveso E2	Toxique pour les organismes aquatiques , entraîne des effets à long terme
Sudan D-RP250R	Seveso: E2 O3	Toxique pour les organismes aquatiques , entraîne des effets à long terme Substance ou mélanges auxquels est attribuée la

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS SEUIL HAUT)

Dangers liés aux accidents majeurs

Informations générales relatives à la nature des dangers, leurs effets potentiels sur la sécurité et la santé des personnes et sur l'environnement, résumé des principaux types de scénarios d'accidents majeurs et mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

Les principaux scénarios d'accidents majeurs sont:

Le feu, l'explosion et les fuites de produits.

Pour le feu et l'explosion, le dépôt est équipé d'un système automatique de lutte incendie. Le système est continuellement maintenu et testé.

Les réservoirs de stockage ou « tanks » sont placés sur une zone étanche permettant le confinement total en cas de fuite. Le cas échéant, les liquides sont traités, extraits avant d'être éliminé par un centre agréé

L'ensemble des obligations, des scénarios et des moyens de lutte sont repris dans le plan d'urgence Interne et Externe (PUI / PUE):

PUI: est déclenché par le Terminal Manager de Bertrange

PUE: ne peut être déclenché que par le Ministre compétent

Des exercices sont effectués tout au long de l'année avec les services d'urgence. Le but étant de familiariser les secours avec nos installations et ainsi, agir le plus efficacement possible en cas d'accident majeur.

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS SEUIL HAUT)

Obligations de l'exploitant dans le cas d'un accident majeur et d'effets transfrontaliers d'un accident majeur

Notre établissement a pris les mesures adéquates sur le site et a notamment pris contact avec les services d'urgence (CGDIS) pour faire face à des accidents majeurs et en limiter le plus possible les effets :

☒ OUI ☐ NON

Un plan d'urgence externe a été établi pour lutter contre les éventuels effets hors site d'un accident :

☒ OUI ☐ NON

En cas d'accident, il est recommandé de suivre les instructions et de répondre aux demandes des services d'urgence (CGDIS). Plus d'informations sur le plan d'urgence externe :

Accessible au dépôt ou par email à Hakim.bouزيد@shell.Com

Des informations sur le comportement à adopter sont disponibles sur le site www.seveso.lu, rubrique «Comment réagir ?».

L'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre de l'Union européenne, susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur:

☐ OUI ☒ NON

Si OUI, quel(s) État(s)?

☐ Allemagne ☐ Belgique ☐ France



Protection des données

Les données à caractère personnel communiquées par l'exploitant sont traitées par l'Inspection du travail et des mines (ITM) en sa qualité de responsable de traitement et en conformité avec les dispositions du Règlement général sur la protection des données. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique « Protection des données » du site internet de l'ITM : <https://itm.public.lu/fr/support/protection-donnees.html>.